



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 octobre 2013  
Français  
Original : anglais

**Soixante-huitième session**  
**Deuxième Commission**  
Point 19 de l'ordre du jour  
**Développement durable**

## **Lettre datée du 17 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, en application de la résolution [67/204](#) de l'Assemblée générale intitulée « Mise en œuvre des activités au titre de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, 2013 », une conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau s'est tenue avec succès à Douchanbé les 20 et 21 août 2013. Y ont participé plus de 120 délégations de haut niveau dépêchées par des pays et des représentants d'organisations internationales et régionales, de la société civile, de la communauté scientifique et des milieux d'affaires, venus débattre des voies et moyens d'améliorer la coopération à tous les niveaux dans le domaine de l'eau.

La Conférence a également permis d'envisager et de concevoir de nouvelles mesures en vue d'accélérer l'action engagée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de recommander d'autres mesures pour le programme de développement de l'après-2015, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable relatifs à l'eau et à l'assainissement. Les participants à la Conférence ont dégagé un certain nombre de domaines prioritaires qui permettront de renforcer le dialogue et les partenariats et ont formulé plusieurs recommandations préconisant des méthodes efficaces de gestion des ressources en eau et l'élaboration d'un programme de mise en valeur de ces ressources pour l'après-2015.

Les deux journées de débats et d'échanges de vues ont abouti à l'adoption des documents finals de la Conférence ci-après (voir annexes) :

- Déclaration de Douchanbé de la Conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau (annexe I);
- Plan d'action de Douchanbé pour la coopération dans le domaine de l'eau (annexe II);

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (18 décembre 2013).



- Résumé de la Conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau, établi par le Président (annexe III).

Je vous saurais gré de bien voir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme documents de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du point 19 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Sirodjidin **Aslov**

## Annexe I

### **Déclaration de la Conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau**

**Douchanbé (Tadjikistan), 21 août 2013**

Nous, représentants de gouvernements, d'organisations internationales et régionales et de la société civile, nous sommes réunis à Douchanbé (Tadjikistan) les 20 et 21 août 2013, pour la Conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau organisée en application de la résolution [67/204](#) de l'Assemblée générale intitulée « Mise en œuvre des activités au titre de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, 2013 », afin de promouvoir les initiatives à tous les niveaux pour faire avancer la coopération sur la question de l'eau. Ce faisant,

*Nous sommes conscients du fait* que la mise en valeur et la gestion coopératives des ressources en eau transfrontalières à l'échelle des bassins est un élément essentiel qui sert le progrès social et économique largement partagé, le développement humain global, l'élimination de la pauvreté et de la faim, la santé publique, la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la protection de l'environnement, la prévention des catastrophes, le développement urbain et rural durable, la résilience au changement climatique, sans oublier la paix et la sécurité, et nous réaffirmons que l'eau est un vecteur du développement et un moyen de promouvoir la confiance et la coopération;

*Nous savons* que les gouvernements doivent être en première ligne pour gérer les ressources en eau face à des exigences concurrentes et qu'il doivent encourager le renforcement du dialogue, autant que nécessaire, aux niveaux local, national et régional, afin de promouvoir la mise en valeur et la gestion coopératives des eaux et structures transfrontalières au profit de toutes les parties prenantes, dans le respect des normes du droit international;

*Nous encourageons* les gouvernements et les communautés qui partagent des ressources en eaux de surface ou souterraines à étudier les conclusions des tables rondes et des séances techniques de la Conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau, tel qu'elles figurent dans le résumé établi par le Président, notamment les mesures précises à prendre pour gérer ces ressources de manière coopérative, grâce par exemple à des arrangements institutionnels prévoyant des évaluations conjointes, des mécanismes de planification, de suivi et de partage d'informations, des cadres juridiques, des organisations de bassin, des dispositifs de médiation et de règlement des différends, des mesures incitatives favorisant la coopération, notamment en termes de financement et d'investissement ainsi que de partage des coûts et bénéfices; le renforcement des capacités, avec notamment l'acquisition de connaissances scientifiques sur le cycle de l'eau dans le cadre de la collaboration à des projets communs d'observation et de recherche et du partage volontaire des connaissances et des techniques selon des termes et conditions définis d'un commun accord. Nous notons en particulier l'importance des savoirs autochtones et de toutes les parties prenantes, y compris les femmes et les enfants, en tant qu'acteurs du changement.

Nous soulignons aussi l'importance du dialogue engagé à divers niveaux sur la question de l'eau et des catastrophes;

*Nous soulignons* qu'il importe d'atteindre en temps voulu les objectifs de développement convenus au niveau international, dont ceux du Millénaire, prenons note de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie, 2005-2015 » et demandons l'intensification de la coopération au service du développement et le ciblage des efforts sur les régions et les pays qui peinent à avancer vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

*Nous prenons note* des débats menés au cours des consultations thématiques mondiales sur l'eau par rapport au programme de développement pour l'après-2015 et des recommandations qui en sont issues, et nous sommes conscients de combien il importe de gérer les multiples utilisations des ressources hydriques au service du bien-être des personnes, du développement socioéconomique durable, du renforcement de la résilience face aux événements extrêmes et du maintien de l'intégrité écologique. Nous constatons aussi l'importance d'un accès viable à un assainissement adéquat et à des quantités suffisantes d'eau d'une qualité acceptable pour soutenir des moyens de subsistance, assurer une protection contre la pollution et préserver la santé publique. Nous recommandons que les problématiques relatives aux ressources hydriques, à l'eau potable, à l'assainissement et aux eaux usées soient dûment prises en compte dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015;

*Nous constatons avec satisfaction* que de nombreuses mesures ont été suggérées au cours de la Conférence de haut niveau, notamment des engagements volontaires en vue de faire progresser la coopération dans le domaine de l'eau. Nous engageons les parties prenantes à tous les niveaux à envisager des mesures supplémentaires qu'elles pourraient prendre pour faire en sorte que tous profitent de manière équitable, coopérative et viable des avantages de l'accès à l'eau. Nous engageons également les organisateurs de la Conférence à réunir les résultats des groupes de travail et séances restreintes et plénières, et à les rendre disponibles;

Enfin, *nous remercions* sincèrement le Gouvernement du Tadjikistan d'avoir organisé la Conférence de haut niveau et d'avoir permis à tous les participants de bénéficier de son accueil chaleureux et de sa généreuse hospitalité. Nous sommes également reconnaissants de l'assistance et du soutien fournis par toutes les organisations internationales et régionales, notamment par plusieurs organismes des Nations Unies.

## Annexe II

### **Cadre d'action de Douchanbé pour la coopération dans le domaine de l'eau**

La Conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau a offert aux participants une tribune qui leur a permis de présenter des propositions d'action spécifiques susceptibles d'intensifier la coopération dans le domaine de l'eau à différents niveaux, degrés et échelons sectoriels. Les participants aux séances plénières, aux tables rondes de haut niveau et aux manifestations spéciales ont proposé des mesures qui doivent être considérées comme facultatives et non contraignantes. Ces propositions sont l'un des aboutissements concrets importants de la Conférence; les gouvernements, les organisations internationales et autres parties prenantes concernées sont encouragés à s'y référer à titre d'inspiration et de suivi. Elles sont résumées dans le Cadre d'action de Douchanbé présenté ci après.

Les domaines d'action prioritaires de la coopération dans le domaine de l'eau sont les suivants :

1. Ceux qui répondent aux besoins des pauvres et des populations les plus vulnérables et marginalisées, surtout dans les pays qui ne sont pas dans les temps pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;
2. Ceux qui privilégient l'utilisation productive et durable de l'eau afin de créer des avantages partagés transcendant les frontières géographiques et sectorielles;
3. Ceux qui permettent la gestion intégrée des ressources en eau mobilisant des secteurs clefs tels que la production alimentaire, l'énergie, la santé et la navigation, souvent en concurrence pour l'utilisation de l'eau;
4. Ceux qui augmentent la résilience au stress écologique, à l'instabilité du climat et aux catastrophes, ainsi qu'aux défis liés aux transitions démographiques et au développement socioéconomique;
5. Ceux qui promeuvent des stratégies intégrées pour s'attaquer au problème de la pollution des eaux sous toutes ses formes, notamment grâce à la gestion des eaux usées;
6. Ceux qui promeuvent les villes durables en privilégiant la coopération entre les gouvernements locaux, les parties prenantes et les prestataires de services, sur la base du principe de gestion intégrée des captages en milieu urbain;
7. Ceux qui renforcent la capacité à suivre les progrès de la coopération dans le domaine de l'eau.

Les mécanismes susceptibles de porter les initiatives de coopération dans le domaine de l'eau sont les suivants :

8. Mobiliser des financements pour la gestion coopérative transsectorielle, transfrontalière et locale des ressources en eau et pour les opérations correspondantes;
9. Favoriser les échanges Sud-Sud des meilleures pratiques coopératives;

10. Soutenir les plateformes ouvertes de participation des parties prenantes et du public aux prises de décisions, en intégrant toutes les composantes de la société civile, les universités, le secteur privé et les organisations internationales;

11. Investir dans des mesures qui donneront aux femmes, aux jeunes et aux groupes marginalisés les moyens voulus pour participer véritablement et sur un pied d'égalité à la vie de la société, en facilitant l'apprentissage et les échanges entre pairs;

12. Savoir que l'eau a le potentiel d'instaurer la confiance et la collaboration par le dialogue concerté;

13. Améliorer la gouvernance en renforçant les cadres juridiques et réglementaires, l'application du principe de responsabilité et de transparence et l'accès fiable et en temps voulu aux données et à l'information;

14. Renforcer la coordination et les capacités transversales de planification et de prise de décisions conjointes associant les divers secteurs et niveaux de gouvernance;

15. Soutenir la participation soutenue et concertée du système des Nations Unies à la mise en place de la coopération et des partenariats dans le domaine de l'eau afin de progresser vers la réalisation des objectifs convenus au niveau international dans ce domaine.

Les initiatives multibassins et transfrontières devraient s'employer à :

16. Tenir compte du fait que les phénomènes extrêmes récurrents (tels que les inondations et les sécheresses) peuvent offrir l'occasion d'encourager la collecte conjointe et le partage des données, d'engager des activités et des projets conjoints, de créer des organisations et de conclure des accords visant à anticiper, prévenir et gérer ce genre d'événements;

17. Tirer parti de la nécessité de disposer de données sur l'eau pour renforcer la coopération, promouvoir l'observation et la recherche conjointes et encourager le partage des connaissances, le renforcement des capacités et les transferts de technologies à des conditions mutuellement satisfaisantes;

18. Encourager l'utilisation d'outils qui favorisent la recherche de consensus, facilitent la planification et la prise de décisions et renforcent la capacité à évaluer conjointement les difficultés et les options possibles, à gérer les arbitrages et à appliquer des solutions;

19. Renforcer le dialogue et la coopération et prendre des mesures d'utilisation rationnelle et mutuellement avantageuse des eaux transfrontalières sur la base de normes et principes convenus, d'accords internationaux et de législations de manière à concilier les intérêts concurrents et divergents, en tenant compte des caractéristiques spécifiques des bassins et des circonstances, avec notamment la création d'organes mixtes.

#### **Propositions d'action formulées à la Conférence de Douchanbé**

1. Le Gouvernement du Tadjikistan a proposé la création à Douchanbé d'un centre international de la diplomatie de l'eau qui travaillerait en réseau et en collaboration avec des instituts similaires dans le monde.

2. Le Gouvernement du Tadjikistan a annoncé qu'il proposerait à l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer une décennie internationale de la coopération dans le domaine de l'eau.
3. Rappelant les conclusions du Forum pour l'égalité des sexes, le Women for Water Partnership a proposé la création d'un fonds destiné à aider les femmes à participer véritablement aux prises de décisions à tous les niveaux au sujet de l'eau.
4. Les participants à la Conférence ont préconisé la tenue d'un dialogue périodique mondial sur l'eau et les catastrophes. Pour concrétiser cette idée, ils ont proposé à la séance extraordinaire de la Conférence consacrée à la question de l'eau et des catastrophes que l'Assemblée générale se saisisse de ces thèmes.
5. À la demande des participants à la manifestation spéciale thématique de la Conférence, la Banque mondiale, Vox Naturæ, le Partenariat mondial pour l'eau, le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes et l'Institut de l'Université des Nations Unies pour l'eau, l'environnement et la santé ont proposé que l'on s'emploie, en collaboration avec d'autres parties intéressées, à mobiliser les appuis gouvernementaux et les financements nécessaires pour lancer l'Initiative Cercle glaciaire à l'occasion d'une table ronde prévue en Islande pour début 2014. Grâce à sa plateforme collaborative, à son fonds d'affectation spéciale multidonateurs et à son rôle représentatif, l'Initiative surveillera la fonte des masses glaciaires et en atténuera les effets, renforcera la capacité des communautés à s'adapter à ce changement, à étudier et diminuer l'impact des polluants atmosphériques à courte durée de vie sur les glaciers, à s'assurer que les préoccupations suscitées par l'état et les répercussions des changements du régime des neiges et des glaces sont reflétées dans l'ordre du jour des réunions internationales.
6. Compte tenu de la contribution de l'eau et de l'assainissement au développement humain, les gouvernements, les banques de développement et les donateurs sont encouragés à continuer d'investir dans ces deux domaines, en sachant qu'ils pourront escompter un retour sur investissement très élevé sur le moyen terme.
7. Avec l'aide des communautés locales, les gouvernements et les organisations internationales sont invités à analyser les avantages économiques spécifiques de la coopération dans le domaine de l'eau dans chaque cas et situation qui pourrait nécessiter une telle analyse.
8. Une base de données centrale intégrée des services des eaux et des écosystèmes devrait être créée et déployée au niveau des organisations internationales afin d'aider les spécialistes qui s'occupent de la question des bassins et de faciliter divers processus de prise de décisions.
9. Le secteur privé, les gouvernements et les organisations internationales devraient s'employer ensemble à continuer de renforcer les capacités, à travers notamment des programmes d'enseignement supérieur spécifiques, afin de préparer une nouvelle génération de spécialistes des ressources en eau armés de connaissances et de compétences élargies.
10. Les gouvernements et les organisations internationales devraient prévoir des financements spécifiques pour que les femmes puissent participer véritablement aux

prises de décisions concernant l'eau aux niveaux local, national, régional et mondial, comme cela a été le cas à la Conférence de Douchanbé.

11. Il conviendrait d'appuyer au niveau des organisations internationales la mise en place d'un mécanisme facilitant l'échange des meilleures pratiques en matière de lois, de règlements, de normes et de budgets pour l'eau, de manière à contribuer davantage encore au renforcement des capacités.

## Annexe III

### **Résumé de la Conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau, établi par le Président**

La Conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau s'est tenue à Douchanbé (Tadjikistan), les 20 et 21 août 2013, en application de la résolution 67/204 de l'Assemblée générale intitulée « Mise en œuvre des activités au titre de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, 2013 », afin de promouvoir le dialogue et la compréhension mutuelle et de renforcer les partenariats et la coopération de toutes les parties prenantes et à tous les niveaux autour de la question de l'eau.

Les délégations de haut niveau et les représentants de 147 États, organisations internationales et institutions financières internationales ont participé à cette rencontre, de même que des représentants de gouvernements locaux, d'organisations non gouvernementales, d'institutions universitaires et du secteur privé.

La Conférence a fait fond sur les conclusions du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, tenu à New York le 22 mars 2013 à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau et de la célébration officielle de la Journée à La Haye, l'un et l'autre consacrés à la coopération dans le domaine de l'eau, thème de l'Année internationale.

La Conférence a porté sur quatre grands thèmes :

1. Coopération dans le domaine de l'eau au service du développement humain;
2. Coopération dans le domaine de l'eau au service des avantages économiques;
3. Coopération dans le domaine de l'eau au service des écosystèmes;
4. Coopération transfrontière dans le domaine de l'eau.

Elle s'est aussi intéressée aux quatre questions transversales suivantes :

1. Coopération dans le domaine de l'eau et égalité des sexes;
2. Coopération dans le domaine de l'eau et renforcement des capacités;
3. Coopération dans le domaine de l'eau et synergies sectorielles;
4. Facteurs et vecteurs de la coopération dans le domaine de l'eau.

Un débat sur les différents aspects de la coopération dans le domaine de l'eau a également été organisé dans le cadre du Forum pour l'égalité des sexes consacré au thème intitulé « Autonomisation des femmes : fondements d'une coopération transnationale réussie dans le domaine de l'eau », ainsi que dans 20 réunions thématiques organisées par des acteurs mondiaux, régionaux et nationaux et dans l'exposition thématique baptisée « L'eau nous unit ».

Des remerciements sincères ont été adressés au Gouvernement du Tadjikistan, hôte de la Conférence, pour son accueil chaleureux et la généreuse hospitalité

offerte à tous les participants; les participants ont également remercié l'ONU et les autres organisations internationales et régionales pour leur assistance et leur soutien.

### **Conclusions des première et deuxième séances plénières de haut niveau**

Les participants ont rappelé l'Année internationale de l'eau douce (2003), la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015), l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013) ainsi que l'Appel à l'action en faveur de l'assainissement et l'initiative « Sustainable sanitation : the five-year drive to 2015 ». Ils ont noté qu'il restait 862 jours avant la date d'achèvement de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015).

Il a été rappelé que la Conférence faisait partie d'une série de manifestations organisées à l'occasion de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, avec d'abord la Conférence annuelle des Nations Unies sur l'eau qui a eu lieu à Zaragoza du 8 au 10 janvier 2013, puis la cérémonie de lancement de l'Année internationale au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris, suivie de la Semaine mondiale de l'eau organisée à Stockholm du 1<sup>er</sup> au 6 septembre et du Sommet de l'eau qui s'est tenu à Budapest du 8 au 11 octobre.

La Conférence a également nourri les processus politiques associés aux objectifs de développement durable à travers ses contributions de fond sur la question de l'eau et le développement durable.

### **Principes**

Les participants ont réaffirmé que l'eau est au cœur du développement durable et de ses trois dimensions et qu'elle est étroitement liée à un certain nombre d'enjeux mondiaux majeurs, ainsi que l'énonce le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20).

Ils ont également réaffirmé l'importance primordiale de la coopération dans le domaine de l'eau pour la préservation de la paix et de la stabilité et pour le développement durable, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim, la santé publique, la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et la protection de l'environnement.

Ils ont rappelé pour conclure les principes généraux de la coopération dans le domaine de l'eau tels que la planification, le partage de l'information, le règlement pacifique des différends, etc.

### **Moyens de mise en œuvre**

Plusieurs participants ont signalé l'existence de différents outils de coopération dans le domaine de l'eau, par exemple les cadres juridiques, les arrangements institutionnels, les mécanismes de partage de l'information, les évaluations et recherches conjointes, les mesures d'incitation à la coopération, les mécanismes de médiation et de règlement des différends, le partage des coûts et des avantages et les financements.

De nombreux intervenants ont souligné la nécessité de développer les ressources humaines, notamment par l'éducation et la formation, l'échange des

données d'expérience et des connaissances spécialisées, le progrès scientifique, le transfert des connaissances et l'assistance technique à la coopération dans le domaine de l'eau, autant d'éléments qui supposent également de renforcer les capacités d'institutions telles que les organisations de bassins fluviaux, notamment en termes de planification, de gestion de l'eau et de surveillance des ressources en eau.

Les participants ont généralement souligné l'importance de la coopération pour l'accès aux technologies appropriées et les transferts de technologie, non seulement au nom de l'utilisation efficace des ressources en eau, mais aussi pour le traitement, le recyclage et la réutilisation des eaux.

La nécessité d'obtenir les appuis et les investissements nécessaires auprès des parties prenantes locales et régionales, des gouvernements nationaux, des partenaires internationaux et du secteur privé a été largement considérée comme un élément critique pour faire avancer la coopération dans le domaine de l'eau.

### **Rôle des parties prenantes**

Les participants ont considéré que les gouvernements jouaient un rôle essentiel garantissant la disponibilité de l'eau pour des usages concurrents. Cependant, la quête d'un monde où l'approvisionnement en eau serait garanti est une responsabilité commune qui ne peut être exercée que par la coopération dans le domaine de l'eau aux niveaux local, national, régional et mondial et par des partenariats avec une multitude de parties prenantes allant des citoyens aux décideurs et au secteur privé.

Le fait que la gestion durable des ressources en eau relève du rôle et des responsabilités des différents acteurs (gouvernements, autorités régionales et locales, organisations internationales, société civile, institutions universitaires, secteur privé, communautés locales, peuples autochtones, femmes, anciens, jeunes, familles et particuliers) n'a été tout à fait reconnu.

Les participants ont noté le rôle important de la coopération entre toutes les parties prenantes dans le domaine de l'eau, en particulier les associations locales, pour garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, notamment les groupes les plus vulnérables et marginalisés.

Il existe de nombreux groupes vulnérables et marginalisés; chacun a des besoins propres et se heurte à des obstacles différents en termes d'accès équitable, d'où la nécessité de trouver des solutions différenciées. Il importe que les décideurs et tous les acteurs associés à la mise en œuvre des politiques tels que les organismes de réglementation, les parties prenantes et les prestataires de services (tant publics que privés) consacrent du temps et des moyens à la question de savoir si les groupes vulnérables et marginalisés sont couverts et si leurs besoins particuliers sont pris en considération. Dans de nombreux cas, les solutions adéquates nécessitent une réponse intégrée faite d'une combinaison de mesures et de dispositifs de collaboration entre les organismes publics.

### **Difficultés actuelles de la coopération dans le domaine de l'eau et solutions pour la coopération future**

Les pressions croissantes exercées sur les ressources en eau, les déplacements régionaux des précipitations sous l'effet du changement climatique ainsi que la

fonte et la disparition des glaciers, qui devraient s'accélérer tout au long du XXI<sup>e</sup> siècle, altèrent le rythme saisonnier des flux des eaux et menacent de réduire la disponibilité de l'eau pour l'irrigation et la production d'énergie hydroélectrique.

Les participants ont souligné la nécessité d'atteindre en temps voulu les objectifs de développement convenus au niveau international, dont ceux du Millénaire, et de définir des objectifs et des indicateurs ambitieux et atteignables en matière de mise en valeur durable des ressources en eau dans le programme de développement pour l'après-2015. Les objectifs suivants ont été proposés :

1. Accès universel durable à l'eau potable, à l'assainissement et aux services d'hygiène;
2. Niveaux appropriés de traitement des eaux usées et des eaux résiduelles avant leur rejet dans la nature ou leur réutilisation pour l'agriculture et d'autres activités productives;
3. Amélioration sensible de la productivité et de l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture et l'industrie, ainsi que par les ménages, et nette diminution des pertes d'eau.

L'accent a été mis sur le fait que les pays devaient collaborer pour accroître l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et améliorer la gestion des eaux utilisées pour l'irrigation et d'autres activités productives, secteurs qui peuvent potentiellement libérer des millions de personnes de la pauvreté et de la faim. La coopération effective, sans exclusive et à tous les niveaux – local, national, régional et international – dans le domaine de l'eau est indispensable pour garantir la gouvernance effective de la ressource et par conséquent atteindre les principaux objectifs concernant l'eau.

Le Cadre d'action de Douchanbé mis au point durant la Conférence propose des pistes supplémentaires pour la coopération future.

### **Conclusions de la Table ronde de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau au service du développement humain**

Il a été réaffirmé que la gestion et la mise en valeur coopératives des eaux partagées pouvait faciliter la mise en place des conditions propices à un développement humain largement partagé. Gérer les ressources en eau en tenant compte de leur pouvoir de destruction mais aussi des chances qu'elles offrent est une des clefs de la croissance socioéconomique et de la résilience écologique. Les ressources en eau doivent être constamment réallouées face à l'évolution des besoins à mesure que les sociétés se développent et prospèrent, et la coopération est le meilleur moyen de gérer ces changements de manière pacifique.

#### **Une contribution essentielle au développement humain**

L'eau, l'assainissement et l'hygiène contribuent pour beaucoup au développement humain (ce sont des facteurs exerçant une influence sur 75 % des variables de l'indice de développement humain). Les investissements dans les domaines de l'eau et de l'assainissement offrent d'importants retours (8 dollars pour chaque dollar investi). Les pays à revenu intermédiaire comme le Costa Rica y

voient un des principaux moteurs du développement social et économique, qui permet d'espérer un PIB plus élevé.

## **Équité**

L'accès à l'eau et à l'assainissement dans des conditions d'égalité est d'une importance cruciale pour garantir un développement humain durable et assurer l'équité sociale et l'égalité des sexes. Il s'agit de donner des chances égales à chaque être humain, en lui permettant de s'épanouir pleinement. Des millions d'enfants abandonnent l'école chaque année parce qu'ils doivent passer leurs journées à aller puiser de l'eau ou parce qu'il n'y pas d'installations sanitaires séparées pour les filles et pour les garçons, et plus de 300 000 enfants meurent chaque mois faute d'accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement efficaces.

### **Mobilisation des parties prenantes**

Les participants à la Table ronde ont aussi souligné que la coopération dans les domaines de l'eau et de l'assainissement devait passer par l'engagement des diverses parties prenantes à tous les niveaux – local, national, régional et mondial – et qu'une bonne gouvernance et la volonté politique étaient tout aussi importantes que l'existence de services d'eau et d'assainissement.

### **L'eau et l'assainissement dans le programme de développement pour l'après-2015**

Les participants ont reconnu l'accomplissement de certains progrès en ce qui concerne l'accès à l'eau et à l'assainissement, qui constituent de plus en plus une priorité pour les États Membres. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont permis d'appeler l'attention sur les questions d'eau et d'assainissement et de faire comprendre que les investissements dans ce domaine servent directement la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la santé des enfants. Toutefois, les résultats obtenus en matière d'assainissement restent loin des objectifs fixés et les participants ont souligné l'importance de l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général adjoint pour que le retard pris en matière d'assainissement soit rattrapé dans les deux prochaines années. Tous les participants sont convenus que l'eau et l'assainissement doivent être au cœur du programme de développement pour l'après-2015.

## **Conclusions de la Table ronde de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau au service des avantages économiques**

### **Gains supplémentaires à tirer du partage des avantages de la coopération et des approches intersectorielles dans le domaine de l'eau**

De nombreux exemples montrent les possibilités offertes par la collaboration. Ainsi, la coopération au niveau des systèmes d'alerte rapide et la mise en commun des abris entre collectivités côtières et urbaines au Bangladesh ont permis de limiter

considérablement le bilan humain des inondations au cours des 20 dernières années. Les pays du bassin fluvial du Zambèze pourront obtenir 23 % d'électricité en plus en exploitant de manière coordonnée les installations hydroélectriques. Les avantages liés à des projets d'investissement polyvalents comme ceux du bassin fluvial de la Kagera, mis en œuvre conjointement par les autorités du Burundi, du Rwanda et de l'ouest de la Tanzanie, sont trois fois plus importants lorsque l'on prend en considération tous leurs dividendes, et pas seulement la production d'électricité.

### **Arrangements institutionnels favorisant les synergies intersectorielles**

Les stratégies de planification par bassin fluvial (plutôt que par secteur ou par projet individuel) et les organisations qui s'en chargent permettent d'obtenir de meilleurs résultats et de mieux gérer les retombées des initiatives. Grâce à ce type d'approches, on peut procéder à des évaluations d'impact cumulatives et à des planifications stratégiques à l'échelle des bassins fluviaux pour tirer le meilleur parti des ressources disponibles et mieux gérer les conséquences des initiatives prises sur les plans environnemental et social. Pour que la coopération intersectorielle porte ses fruits du point de vue économique, il faut aussi pouvoir compter sur des stratégies de développement diversifié et des institutions dotées des capacités nécessaires pour gérer les ressources et favoriser la coopération, en s'adaptant à l'évolution des circonstances. L'expérience montre que la mobilisation des usagers est un important moteur de changement. Les processus de gestion et de planification des ressources en eau impliquant les usagers ont tendance à faciliter et favoriser la coopération à long terme à l'échelle nationale. Les organisations internationales peuvent jouer un rôle fondamental en tant que tierces parties qui offrent leur expertise et des financements en toute neutralité. L'existence d'instruments juridiques efficaces peut aussi faciliter la coopération dans le cadre d'un ensemble de principes convenus en commun.

### **De nouvelles technologies de suivi**

Il importe d'investir dans l'utilisation de nouvelles technologies de suivi et leur connexion. Les dernières technologies de l'information et les innovations dans ce domaine permettent de constituer des bases de données très étoffées pour tirer des avantages économiques des eaux partagées et faciliter la diffusion de ce type d'information en toute transparence. Il faut amener encore davantage les économistes à mettre à profit les dernières technologies – par exemple les nouveaux satellites et systèmes de suivi correspondant – pour permettre aux acteurs concernés de mieux visualiser l'intérêt économique et la faisabilité du partage des avantages (souvent en temps réel).

### **Faisabilité du partage des avantages du point de vue politique**

Il est essentiel que le partage des avantages économiques tirés des eaux partagées apparaisse faisable d'un point de vue politique. Un certain nombre d'ingrédients doivent être réunis à cet effet : information concernant les ressources; prévisibilité des ressources, sur la base de données fiables; stabilité politique et faisabilité du partage des avantages; perspectives intéressantes en matière de création d'emplois et de croissance économique; engagement et approbation des communautés concernées. La possibilité du partage des avantages sous le seul angle technique ne saurait garantir son succès.

### **Avantages économiques pour les communautés pauvres et adoption d'approches allant du bas vers le haut**

Les communautés pauvres dépendent des ressources en eau et des services environnementaux pour leur survie. Historiquement, ces populations ont pu jouir gratuitement des biens et services environnementaux tels que l'eau, le bois, les poissons et les ressources des zones humides. La supériorité des approches allant du bas vers le haut ne fait pas de doute : elle favorise l'instauration d'un climat de confiance entre ceux qui devront partager les avantages économiques. C'est avec les usagers à l'échelon local que doit commencer la coopération dans le domaine de l'eau. Il faut trouver des solutions incitatives qui puissent être portées par les communautés et qui soient ancrées dans le quotidien des hommes et des femmes en situation de pauvreté.

### **Analyse économique par site**

Il importe d'effectuer des analyses économiques des différentes situations pour permettre l'adoption de décisions informées en ce qui concerne le partage des avantages économiques. Il existe divers modèles envisageables mais pas de recette magique. La possibilité de tirer des avantages économiques d'une situation donnée et les compromis qui s'imposent ne sont jamais les mêmes et il faut donc systématiquement conduire des analyses économiques dans toutes les situations avec la pleine participation de tous les acteurs concernés, en particulier des populations locales.

### **Conclusions de la Table ronde de haut niveau sur la coopération dans le domaine des ressources en eau au service des écosystèmes**

La coopération dans le domaine des ressources en eau permet de protéger l'environnement, les sources et la qualité des ressources en eau, de réduire les risques d'inondation et d'assurer la pérennité des services dont l'humanité peut jouir grâce au bon fonctionnement des écosystèmes. Il convient de retenir une nouvelle approche pour intégrer les services écosystémiques dans les dispositifs de planification et de mettre en place une plateforme permettant d'examiner les compromis nécessaires dans tous les secteurs – eau, énergie et agriculture – et de mieux tirer parti des avantages présentés par les infrastructures naturelles et artificielles. Les participants ont indiqué qu'on pouvait améliorer la sécurité des ressources en eau en investissant dans les infrastructures naturelles.

### **Faire en sorte que les engagements pris soient respectés**

Il faut prendre des mesures incitatives pour que soient respectés les engagements qui ont déjà été pris par les décideurs politiques en matière de protection de l'environnement : les promesses ne doivent pas rester lettre morte. Les populations doivent être sensibilisées aux problèmes de l'eau et des écosystèmes et il faut convaincre les autorités d'investir davantage dans la préservation de l'environnement et des ressources qu'il offre.

### **Les écosystèmes comme partie intégrante de la solution**

Les écosystèmes ne devraient plus être relégués au second plan, mais considérés comme faisant partie intégrante de la solution aux problèmes rencontrés, qui requièrent la mobilisation de toute une série d'acteurs au stade de la planification. Il faut tenir compte des écosystèmes à tous les niveaux de la planification (centralisée et décentralisée) et dans les différents secteurs (par exemple eau-alimentation-énergie). Il importe de parvenir, dans les stratégies sectorielles et les plans de développement, à un équilibre entre infrastructures traditionnelles et infrastructures naturelles, en tenant compte de leurs avantages respectifs et de leur interdépendance.

### **Ne pas oublier les infrastructures naturelles**

Il faudrait davantage tenir compte des infrastructures naturelles dans la gestion d'ensemble des ressources en eau aux fins de l'agriculture, de la production d'énergie, de la préservation des services écosystémiques, du renforcement de la résilience face au changement climatique ainsi que du traitement et de la réutilisation des eaux usées. L'information sur les questions d'environnement, et notamment la valeur de l'eau et des services écosystémiques, devrait être considérée comme une priorité. Les participants ont jugé indispensable de faire œuvre de sensibilisation sur les questions de l'eau et des écosystèmes, en particulier auprès des jeunes.

### **Rendre les services écosystémiques payants**

Il faut encore évaluer et développer les systèmes de services écosystémiques payants et leur application dans le cadre des politiques et stratégies de gestion des ressources en eau. Pour régler les divers problèmes rencontrés dans ce domaine, il est indispensable de faire comprendre la valeur des systèmes écosystémiques. Il faut disposer d'une base de données homogènes et encourager les échanges d'expérience en ce qui concerne l'eau et les services écosystémiques pour aider les spécialistes des bassins versants et les responsables à prendre des décisions éclairées. Il importe aussi de démontrer l'intérêt des investissements dans les services écosystémiques et leur lien avec le rôle joué par les ressources en eau, et de faire comprendre que ces investissements sont dans l'intérêt commun.

## **Conclusions de la Table ronde de haut niveau sur la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau**

### **Élaboration d'une vision commune et échange de données**

Les problèmes de coopération dans le domaine de l'eau doivent souvent être replacés dans un contexte économique, social et politique plus large. Pour promouvoir la coopération transfrontière, il faut commencer par élaborer une vision commune des défis à relever et des occasions à saisir, et établir un climat de confiance en renforçant les capacités de manière conjointe et en encourageant les échanges de données.

### **Dispositifs juridiques et institutionnels**

Les accords relatifs aux bassins hydrographiques et les dispositifs institutionnels connexes sont des plateformes essentielles en vue d'une gestion conjointe des ressources étayée par une définition claire des besoins et des possibilités. Les conventions internationales relatives à l'eau sont des instruments juridiques importants pour encadrer et faire avancer la mise en valeur et la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines partagées.

### **Approches intersectorielles**

C'est en adoptant des approches globales et intersectorielles, en identifiant les besoins propres aux différents pays et leur potentiel dans des secteurs comme l'agriculture et l'énergie, ainsi que la distribution de l'eau, qu'on pourra étendre considérablement les avantages tirés de la coopération et la rendre plus attrayante, y compris sur des horizons plus lointains, ce qui est indispensable pour assurer la durabilité des ressources en eau.

### **Renforcement de la capacité des parties prenantes de coopérer**

Pour faire en sorte que la volonté politique nécessaire à un tel dialogue existe, les femmes, les jeunes et tous les acteurs concernés doivent faire œuvre de mobilisation et participer pleinement à la prise de décisions. À cet égard, il faut s'attacher à renforcer les capacités, notamment en mettant l'accent sur l'enseignement supérieur, pour préparer une nouvelle génération de spécialistes des ressources en eau qui disposent de davantage de connaissances et de compétences (tant sur le plan technique que dans les domaines juridique, social et économique).

### **Conclusions de la Table ronde de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau et l'égalité des sexes**

Le Forum pour l'égalité des sexes, intitulé « Autonomisation des femmes : fondements d'une coopération transnationale réussie dans le domaine de l'eau », s'est déroulé la veille de la conférence. Plus de 150 participants, dont plus d'une centaine de femmes venues du monde entier, y ont participé. La Table ronde de haut niveau a étudié avec intérêt les conclusions de cette rencontre, dont elle a tenu compte dans les conclusions ci-après.

Les femmes jouent un rôle fondamental dans la gestion des ressources en eau compte tenu de leur place au sein de la famille et de la communauté et elles doivent donc avoir davantage leur mot à dire en ce qui concerne les politiques et la prise des décisions relatives à l'eau, dans un souci de coopération.

### **Capital social**

Les rôles professionnels et traditionnels assumés par les femmes représentent un capital social appréciable qui peut et doit être mis à profit pour améliorer la gouvernance dans le domaine de l'eau au service du développement économique et social et dans un souci d'intégrité environnementale, ainsi que pour unir les différents acteurs dans leurs efforts et promouvoir les échanges et la coopération intersectoriels et transfrontières.

### **Assurer l'équité hommes-femmes dans le cadre de la coopération dans le domaine de l'eau**

Pour que l'équité hommes-femmes ne soit pas un vain mot, il faut répartir de manière équitable les coûts et les avantages sociaux et économiques de la coopération dans le domaine de l'eau. C'est sur le terrain que tout se joue : les femmes doivent avoir les moyens de faire connaître les besoins les plus pressants à l'échelon local et de faire remonter l'information aux décideurs. Pour adopter de réelles approches participatives fructueuses afin d'améliorer la coopération dans le domaine de l'eau, il faut s'assurer que les décisions puissent être prises en toute connaissance de cause. Pour ce faire, il faut cesser de voir les femmes comme des victimes et des groupes vulnérables et les considérer comme des actrices à part entière qui peuvent porter le changement.

### **Participation des femmes**

La coopération dans le domaine de l'eau doit être un processus ouvert aux femmes à tous les niveaux. Il doit y avoir une masse critique de femmes aux postes de responsabilité dans la gestion de l'eau à tous les niveaux, et il importe pour que cela soit possible de procéder à des investissements ciblés dans le capital humain des femmes.

### **Mesures concrètes**

Il est nécessaire de créer un fonds spécifiquement destiné à financer les projets et programmes mis au point par des femmes dans le domaine de la gestion des ressources en eau, avec un dispositif de bourses permettant à certaines femmes de devenir des expertes. Il est indispensable de renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer l'égalité des sexes et la prise en compte systématique de la condition de la femme. Après le succès du forum susmentionné, une conférence nationale de suivi sur les ressources en eau doit être organisée au Tadjikistan (conférence de travail organisée avec le précieux concours du Women for Water Partnership).

## **Conclusions de la Table ronde de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau et le renforcement des capacités**

### **Renforcer les capacités pour permettre le changement**

Le renforcement des capacités est un véritable tremplin pour le développement de la coopération dans le domaine de l'eau. L'organisation d'activités de perfectionnement professionnel, de formation et de développement institutionnel s'avère indispensable face à la complexité et à l'évolution constante de la situation. Les solutions techniques ne sont pleinement efficaces que si ceux qui les appliquent ont aussi le talent de déceler les changements et de s'y adapter, de contourner les obstacles et de savoir saisir les occasions que se présentent. Le renforcement des capacités doit donc voir l'accent mis sur les liens entre les compétences individuelles, les résultats des organisations nationales et les institutions régionales, au regard du cadre juridique et réglementaire, du dialogue et de la mise en place de plateformes d'échange de données et de communication.

### **Bénéficiaires du renforcement des capacités**

Pour être efficace, le renforcement des capacités en termes de coopération doit viser tous les groupes concernés, notamment les peuples autochtones, les groupes marginalisés et les groupes vulnérables, en promouvant l'égalité des sexes, la démocratie et l'intégrité. Étant donné le rôle particulièrement crucial qui revient aux autorités locales et régionales, il convient de renforcer leurs capacités de s'acquitter de leurs responsabilités. Il faudrait aussi encourager la mise en place d'un dispositif permettant de diffuser les meilleures pratiques en ce qui concerne les législations, les réglementations, les normes et les budgets dans le domaine de l'eau.

### **Capacité d'améliorer l'échange de données et d'information**

Il est indispensable de pouvoir exploiter ces données et en tirer les conséquences voulues au moment de la prise de décisions pour garantir qu'à l'échelle nationale et internationale la coopération ne soit pas entravée par le manque de données sur la quantité, la distribution et la qualité des ressources en eau disponibles, ainsi que sur les normes en vigueur.

### **Financement du renforcement des capacités**

Le soutien politique et financier des gouvernements est le gage d'un renforcement des capacités durable aux fins de la coopération dans le domaine de l'eau.

### **Approche à retenir pour renforcer les capacités**

L'adoption d'une approche pluridisciplinaire et intégrée est essentielle pour saisir les multiples facettes de la coopération dans le domaine de l'eau, qui implique une kyrielle d'acteurs, de nombreuses disciplines et différentes échelles.

## **Conclusions de la Table ronde de haut niveau sur les synergies sectorielles**

### **Problèmes concernant la sécurité des ressources en eau**

Rareté croissante des ressources en eau, catastrophes dues aux eaux, perte de qualité : la sécurité de l'eau pose de plus en plus problème. Dans ce contexte difficile, il faut favoriser les synergies sectorielles pour profiter des ressources en eau de manière plus durable.

### **Inefficacité des approches monosectorielles**

Par le passé, les approches par secteur n'ont pas permis de régler les problèmes de concurrence entre les différentes utilisations de l'eau et entre usagers.

### **Vertus des synergies sectorielles**

Les synergies sectorielles permettent de tirer parti au maximum des ressources en eau disponibles et de les gérer de manière durable. Les rapports entre l'eau, l'alimentation et l'énergie sont depuis peu au cœur des débats de nombreux forums internationaux et conférences de développement.

### **Gestion intégrée des ressources en eau**

La gestion intégrée des ressources en eau est préconisée car elle permet d'éviter la concurrence entre les usagers en raison de sa souplesse et du fait qu'elle ne fait pas d'exclus. Elle autorise une certaine marge de manœuvre aux niveaux de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation, mais encore faut-il qu'elle s'accompagne de volonté politique et de bonne gouvernance et qu'elle s'appuie sur des institutions efficaces appliquant un dispositif législatif idoine pour permettre une gestion durable des ressources en eau.

### **Engagement politique et institutions de qualité**

Les résultats obtenus seront fonction de la volonté politique, de la bonne gouvernance des ressources en eau, de l'existence d'institutions efficaces et du renforcement des capacités à tous les niveaux, notamment par l'éducation formelle et la formation professionnelle.

### **Continuité et résultats**

Il faut que la mobilisation se poursuive pour promouvoir la coopération dans le domaine de l'eau et l'adoption de mesures axées sur les résultats.

## **Conclusions de la Table ronde de haut niveau sur les facteurs et vecteurs de coopération dans le domaine de l'eau**

Les participants à la Table ronde de haut niveau ont surtout insisté sur la promotion des mesures incitatives et la nécessité de faire en sorte que tous les partenaires de la coopération dans le domaine de l'eau soient gagnants, ainsi que d'exposer les motifs et les avantages de la coopération pour pouvoir véritablement changer les comportements et emporter l'adhésion de tous. Ils ont fait trois grandes suggestions pour atteindre cet objectif.

### **Mieux faire comprendre l'intérêt de la coopération**

Il faut faire œuvre de sensibilisation en insistant sur les avantages communs de la coopération dans le domaine de l'eau : avantages économiques, protection de l'environnement, préservation des ressources en eau, gestion des risques, santé, conclusion d'accords ou encore promotion de la paix et de la sécurité. On a vu dans la peur des pertes (en vies humaines et en avoirs économiques) occasionnées par les catastrophes et la nécessité de formuler des stratégies de gestion des risques à l'échelle communautaire, nationale, régionale et mondiale, un moteur de coopération, que venait encore justifier l'échec des tentatives menées pour régler les problèmes en solitaire. La coopération dans le domaine de l'eau peut être considérée comme une forme de diplomatie positive et constructive, et en particulier de diplomatie fonctionnelle et parallèle (c'est parfois la seule possibilité de dialogue réel entre les parties).

### **Formulation de politiques à partir de données scientifiques**

Il faut mettre à profit les échanges de données et d'information et les nouvelles technologies pour réunir davantage de connaissances dans le cadre de la coopération dans le domaine de l'eau afin de veiller à ce que la prise de décisions soit

convenablement informée : en d'autres termes, il convient de fonder les politiques sur les faits. Les participants à la Table ronde ont axé une bonne partie de leurs débats sur le rôle de la science, et en particulier sur la façon dont les échanges d'information et les nouvelles technologies, comme l'imagerie satellitaire, sont venus une fois de plus prouver les bienfaits de la coopération dans le domaine de l'eau. L'information et la sensibilisation des citoyens et de toutes les parties prenantes sur les questions d'eau étaient un moteur de changement et permettaient de mieux comprendre le potentiel des partenariats et de la coopération et d'en tirer pleinement parti.

#### **Mobilisation des autres acteurs et secteurs**

Il importe de mobiliser les autres acteurs (entreprises privées, société civile) et tous les secteurs (notamment ceux de la santé, de l'agriculture ou de l'éducation) pour créer un élan et promouvoir la coopération. Les débats ont aussi porté sur la question des eaux souterraines, un domaine dans lequel le manque de coopération entre pays et secteurs se fait ressentir particulièrement vivement.

---